

- Vous habitez sur le secteur de la paroisse Sainte-Jeanne d'Arc, mais vous souhaitez que le baptême soit célébré dans une autre paroisse : Prenez contact avec le secrétariat 2 à 3 mois avant la date prévue pour vous inscrire à une rencontre de préparation à l'issue de laquelle vous sera donnée une « autorisation de baptême hors paroisse ».

Votre participation financière :

Le baptême est un geste gratuit de Dieu. Il ne coûte donc rien, car on ne paye pas un sacrement.

Mais il est d'usage de faire un don à la paroisse car comme vous le savez sans doute l'Eglise ne vit que de dons qui nous permettent d'assurer le traitement des prêtres et du secrétariat, de vous accueillir dans des lieux conviviaux et de mettre à disposition une église dans laquelle vous allez faire baptiser votre enfant.

Pour information la moyenne des dons se situe entre 60 et 150€. Si vous souhaitez la présence d'un organiste, il vous sera demandé 100€ qui correspondent à son cachet.

Votre don peut être remis au prêtre à l'issue de la célébration, ou au secrétariat.

Propositions de la paroisse après le baptême de votre enfant

- **Eveil à la prière en GS et CP**
Renseignements : kt@jeannedarc-versailles.com
- **Catéchisme** : La transmission de la foi est proposée à tous les enfants de 5 à 11 ans ; Renseignements : kt@jeannedarc-versailles.com
- **Adoration pour les enfants** : A l'église Sainte-Jeanne d'Arc, un mercredi par mois de 14h à 15h : adoration du Saint Sacrement pour les enfants de 4 à 10 ans précédée d'un temps de préparation en petit groupe. Une garderie est assurée pour les moins de 4 ans. Mamans et enfants sont les bienvenus.

Renseignements : adorationdesenfants@jeannedarc-versailles.com

Secrétariat

Accueil au secrétariat (sauf vacances scolaires)

5 Rue Jules Raulin - 01 39 02 14 87

secrétariat@jeannedarc-versailles.com

Du lundi au samedi de 10h à 12h **sauf le mardi**

Du mardi au vendredi de 16h à 18h **sauf le samedi**

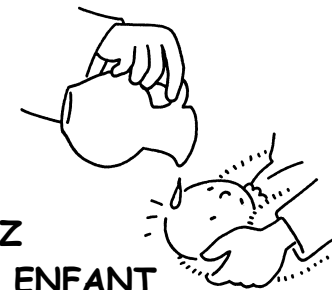
Permanences du Père Emmanuel Péteul : (sauf vacances scolaires)

Le jeudi de 17h à 19h au secrétariat

Site internet : www.jeannedarc-versailles.com



Paroisse Sainte-Jeanne d'Arc
www.jeannedarc-versailles.com



VOUS SOUHAITEZ FAIRE BAPTISER VOTRE ENFANT

Ce sacrement fait entrer votre enfant dans l'Église ; son baptême est pour lui le premier des sacrements de sa vie chrétienne.

Le baptême est surtout pour votre fils ou votre fille une nouvelle naissance. Dieu l'accueille comme son enfant. Il l'invite à vivre selon sa Parole et lui promet la vie éternelle.

« Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de tout ton esprit et de toute ta force » et « Tu aimeras ton prochain comme toi-même »

Le baptême de votre enfant est naissance à la foi, à la connaissance de Dieu que vous aurez à faire grandir chez lui ; vous prenez en demandant le baptême pour votre fils ou votre fille l'engagement de l'éduquer dans la foi avec l'appui de la communauté chrétienne qui vous entoure, jusqu'à ce qu'il ou elle puisse reprendre ce choix à son compte.



Le baptême que vous demandez pour votre enfant est une joie pour toute la communauté.

Vous êtes inscrits à la rencontre du :

Qui se tiendra dans une salle paroissiale sous l'église Ste- Jeanne d'Arc, 5 Rue Jules Raulin, à **20h45**. (il n'est pas envoyé de courriel de rappel)

La présence des deux parents est souhaitée, sans enfant (sauf nourrissons). Si nécessaire les responsables de la préparation au baptême vous aideront à trouver un(e) baby-sitter. Nous vous prions d'être bien à l'heure ou de nous prévenir si vous ne pouvez pas assister à la rencontre à laquelle vous êtes inscrits.

Responsables des animateurs : Olivier et Laure Britsch
06 99 61 63 21

Modalités pratiques :



Quand les baptêmes sont-ils célébrés ?

Sur la paroisse, tous les baptêmes sont célébrés à l'église Sainte-Jeanne d'Arc, uniquement le samedi en fin de matinée ou dans l'après-midi selon les disponibilités des prêtres. Deux ou trois familles peuvent être associées pour la même célébration.

Quand s'inscrire ?

Pour préparer le baptême de votre enfant, rendez-vous au secrétariat, aux heures d'ouverture du presbytère, 2 à 3 mois avant la date prévue pour la célébration :

Vous remplirez un dossier de demande de baptême et vous pourrez indiquer la (ou les dates) et l'heure auxquels vous souhaitez que soit célébré le baptême. La secrétaire fixera avec vous une date de rencontre pour la première étape de la préparation.

Nous vous proposerons deux ou trois rencontres de préparation :

- Une première rencontre, permet de rassembler autour d'un des prêtres de la paroisse et d'un couple de l'équipe de Préparation au Baptême les parents qui en ont fait la demande, pour partager le sens de leur démarche,
- Une seconde et éventuellement la troisième rencontre a lieu chez un couple de l'équipe de préparation au baptême afin de finaliser la préparation de la cérémonie et d'en approfondir les étapes et les symboles.

Quels documents fournir ?

Ces documents devront figurer au dossier, mais **n'attendez pas de les avoir réunis pour passer au secrétariat** remplir une demande de baptême :

- Une **copie d'acte de naissance** de votre enfant
- Une **copie d'acte de baptême du parrain et de la marraine**.
L'Eglise demande que le parrain et la marraine soient **catholiques**,

âgés d'au moins 16 ans, baptisés, et confirmés et n'étant ni le père ni la mère de l'enfant.

- Votre « **livret de famille catholique** » (délivré le jour du mariage catholique des parents du futur baptisé) ou votre **livret catholique familial** (délivré lors du baptême d'un aîné aux parents non mariés religieusement). Il sera complété avant la cérémonie et vous pourrez le reprendre le jour du baptême. Si vous n'avez ni l'un ni l'autre une « carte catholique » vous sera délivrée.

Cas particuliers :

- **Vous n'habitez pas sur le secteur de la paroisse Sainte-Jeanne d'Arc**, mais vous souhaitez que le baptême soit célébré dans notre église pour des raisons familiales. Prenez contact avec le secrétariat paroissial ; nous nous accueillerons volontiers si l'agenda le permet. Vous devrez rencontrer le curé de votre paroisse pour lui demander une « autorisation de baptême hors paroisse ». C'est avec lui que vous déciderez du lieu de la préparation. Vous nous en informerez pour que nous puissions éventuellement vous inscrire à une préparation sur la paroisse. Cette autorisation, avec attestation de participation, ou non, à une préparation est à joindre au dossier.

• **Votre enfant a entre 3 et 6 ans :**

Si votre enfant a plus de trois ans, vous êtes invité à rencontrer le Père Emmanuel Péteul, notre curé à l'une de ses permanences.

Puis prenez contact avec le secrétariat pour remplir un dossier de demande de baptême (documents à fournir p2) et vous mettra en contact avec la personne chargée de la préparation de votre enfant. Plusieurs rencontres seront proposées à votre enfant pour lui faire découvrir le sens du sacrement qu'il va vivre et l'église où aura lieu la cérémonie.

• **Votre enfant est d'âge scolaire (primaire) :**

Les parents doivent passer au secrétariat pour remplir un dossier et fournir les documents précités. Cependant, c'est l'enfant qui demande le baptême et les parents sont donc dispensés de la rencontre de préparation avec les autres familles.

La préparation comporte trois étapes et les baptêmes de jeunes enfants scolarisés sont célébrés au cours d'une messe dominicale.